

Trait d'Union Express

Décembre 2025

Vente de tabac aux mineurs

- Mise en garde pour la période des Fêtes

CSMOCA

- Alertes aux pertes - formez vos équipes en vue des Fêtes!

Hausse du prix du lait de consommation

- À compter du 2 février 2026

Vente d'alcool : et si le Québec choisissait l'équité?

- Lettre aux médias parue dans La Presse du 17 novembre 2025

Vente de tabac aux mineurs

Mise en garde pour la période des Fêtes



Avec le mois de décembre qui vient d'arriver et le congé des Fêtes qui est à nos portes, vous risquez de voir également apparaître les inspecteurs de tabac du ministère de la Santé dans vos dépanneurs. En effet, à chaque année, la période des Fêtes est un moment propice pour eux d'effectuer des visites de conformité reliées particulièrement à la vente de tabac aux mineurs et aussi à la vérification d'autres dispositions de la loi contre le tabagisme.

Profitez de cette période de l'année pour accroître vos efforts et votre vigilance et celle de vos employés pour contrer la vente de tabac aux mineurs. Nous vous rappelons que **l'amende pour une première infraction** est de 2 500\$ + les frais et contribution, soit un montant total de **3 750\$**.

Sachez que pour être acquitté d'une telle infraction, il faut être à même de prouver que vous avez fait preuve de **« diligence raisonnable »**. Cette diligence raisonnable peut être invoquée, si et seulement si, vous réussissez à démontrer que **vous avez mis en place toutes les mesures nécessaires** pour que cette infraction ne soit commise par l'un ou l'autre de vos employés.

Exemples de diligence raisonnable :

1. **Dep. East Angus**
2. **Arrêt Couche-Tard**

Pour ce faire, nous avons mis **gratuitement** à votre disposition **différents outils** qui vous aideront à invoquer, si vous les utilisez adéquatement, le concept de **« diligence raisonnable »** et ainsi être acquitté d'une infraction relativement à la **« vente de tabac à un mineur »**.

Ces outils sont les suivants :

L'utilisation du **MANUEL DU DÉTAILLANT RESPONSABLE**
Formations **« Montrez vos cartes »** et/ou **« Nous Cartons »**
Programme de **« Visites de client mystère »** avec la firme Garda



MONTREZ VOS CARTES



GARDAWORLD

AFFICHES OBLIGATOIRES

Sachez aussi, à titre de rappel, que les deux affiches suivantes doivent **obligatoirement** être affichées en magasin. Si elles ne le sont pas, des amendes sont applicables : **1 000 \$** pour la première et de **500 \$** pour la deuxième et ce, pour un premier manquement.



CSMOCA

Alertes aux pertes - formez vos équipes en vue des Fêtes!



CSMOCA
Comité sectoriel de main-d'œuvre
du commerce de l'alimentation

Le temps des fêtes, c'est aussi la haute saison... des pertes en magasin. La formation « Alertes aux pertes » aide votre équipe à repérer rapidement les situations à risque et à agir avant que ça coûte cher à votre commerce. Trois heures bien investies pour sensibiliser vos employé-es aux vols aux caisses, en magasin et interne.

[Découvrir la formation](#)

Hausse du prix du lait de consommation

À compter du 2 février 2026



Suite aux récentes décisions, à la fois de la Commission canadienne du lait (CCL) et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), il y aura une augmentation des prix du lait régulier qui prendra effet le **2 février 2026**. Cette augmentation aura pour effet de hausser les prix maximums du lait régulier de $\pm 0,05$ \$/litre. Cependant, sachez que l'écart entre le prix minimum et maximum du lait *régulier* demeurera de 0,17 \$/litre.

Vous trouverez, en cliquant sur les liens ci-après, la liste des nouveaux prix minimum et maximum du lait *régulier* qui prendra effet le **2 février 2026** et ce, selon la région dans laquelle vous vous situez.

Dès réception des nouveaux prix coûtant et vendant d'Agropur, nous vous les transmettrons.

Pour la région 1, [CLIQUEZ ICI](#)

(région 1 : le territoire du Québec à l'exception des territoires de la municipalité de Rapides-des-Joachims et de la municipalité de comté de la Minganie, des territoires situés au Nord du 50e parallèle et des territoires des régions 2 et 3.

Pour la région 2, [CLIQUEZ ICI](#)

(région 2 : les municipalités régionales de comté d'Abitibi, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or; — les villes de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami; — les municipalités régionales de comté de Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et Avignon; — les municipalités régionales de comté de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières; — la Ville de Chibougamau ainsi que les municipalités situées à moins de 80 km de cette dernière)

Vente d'alcool : et si le Québec choisissait l'équité?

Lettre aux médias parue dans La Presse du 17 novembre 2025



Jouissant déjà du statut de monopole, la SAQ cherche désormais à étendre ses tentacules jusque dans les dépanneurs, au détriment des attentes de la nouvelle génération de consommateurs, et surtout, de l'équité envers les petits commerçants qui peinent déjà à joindre les deux bouts. À l'heure où le gouvernement du Québec fait le pari de l'efficacité des services publics, l'AMDEQ l'invite à se pencher sans attendre sur la modernisation de la distribution et la vente d'alcool.

En effet, la SAQ ne se limite pas à des campagnes publicitaires maladroites visant les jeunes. Le monopole d'État cherche à étendre toujours plus son emprise en testant des « mini-agences » dans une poignée de dépanneurs et les épicerie choisies sur le volet. Une tentative à peine voilée de capter des ventes essentielles à la survie des commerces indépendants, dont la rentabilité repose largement sur la distribution de produits alcoolisés. Bien que le développement du concept marque actuellement une pause, la SAQ mentionne que ses projets-pilotes ont été un succès et nul doute qu'elle repartira la machine aussitôt que possible.

Pour accéder à l'article complet, [CLIQUEZ ICI](#)

Ce n'est pas d'hier qu'on assure les entreprises

Ça rassure

desjardins.com/entreprises/assurances

Desjardins
Assurances
Entreprise

Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances auto et habitation

Avec **La Personnelle**, vous aurez accès à :

- ✓ des **tarifs exclusifs** qui ne sont pas offerts au grand public;
- ✓ un **service à la clientèle exceptionnel** d'un chef de file de l'industrie en matière d'expérience client¹.

 

En savoir plus
lapersonnelle.com/amdeq
1 888 476-8737

AMDEQ
ASSOCIATION DES MARCHANDS
DÉPANNÉURS ET ÉPICIERIS DU QUÉBEC

laPersonnelle
Assureur de groupe auto et habitation
Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. La Personnelle^{MD} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence.
1. Études comparatives des assureurs habitation et automobile en Ontario et au Québec menées par un sondeur indépendant entre 2013 et 2023.
Le classement est basé sur des échantillons statistiquement pertinents de mesures de l'expérience client pour les marques d'assurance de dommages.

Si vous ne désirez plus recevoir nos courriels, cliquez ici pour vous [désabonner](#).

5236, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, Québec G2E 2G9, Canada